

**Conférence générale****Vingtième session**Vienne, 27 novembre-1^{er} décembre 2023

Point 16 de l'ordre du jour provisoire

Réforme du réseau de bureaux hors Siège de l'ONUDI**Réforme du réseau de bureaux hors Siège de l'ONUDI****Rapport du Directeur général**

Le présent rapport donne un aperçu de la réforme du réseau de bureaux hors Siège de l'ONUDI – qui s'inscrit dans le cadre de la réforme globale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) – et du plan d'action qui s'y rapporte, qui contient les aménagements prévus.

I. Généralités et contexte

1. Le réseau de bureaux hors Siège de l'ONUDI, qui représente l'Organisation sur le terrain, entretient des liens de coopération étroits avec les États Membres, les partenaires de développement et les parties prenantes à l'échelle des régions et des pays. Il est également essentiel pour renforcer la contribution de l'ONUDI à la réforme du système des Nations Unies pour le développement.
2. Au cours des dernières décennies, l'ONUDI a maintenu sa présence sur le terrain, et pris les mesures et mené les réformes nécessaires pour mieux répondre aux besoins des États Membres et prendre en compte leurs priorités. Traditionnellement, les aménagements de structure apportés au réseau de bureaux hors Siège s'inscrivent dans le cadre de la réforme de l'ONU et de la recherche de gains d'efficacité par une collaboration plus étroite, laquelle se traduit notamment par le partage de locaux et de services, et ils sont également influencés par les restrictions budgétaires croissantes de l'ONUDI.
3. Le fait qu'il importe d'accélérer l'exécution du Programme 2030 et que l'ONUDI doit réagir de plus en plus vite à des crises qui se multiplient continue de mettre à l'épreuve les capacités dont dispose l'Organisation pour répondre aux demandes des États Membres, en particulier au niveau des pays. La réforme en cours de l'ONU et la nécessité d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable exigent de l'Organisation qu'elle soutienne l'innovation, qui la préparera à l'avenir.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



4. À la lumière des difficultés internes et externes et de l'évolution du paysage de la coopération au service du développement, le Directeur général a lancé, au début de son mandat, un vaste processus de réforme visant à améliorer l'image de l'ONUDI en la représentant comme une organisation des Nations Unies moderne et axée sur les résultats, et à renforcer sa position en fonction des besoins et des priorités des États Membres. Le réseau de bureaux hors Siège de l'ONUDI est un élément crucial de ce processus de réforme.

5. L'objectif global de la réforme des bureaux hors Siège est de faire en sorte que leur réseau reste un atout majeur de l'Organisation et de rapprocher l'ONUDI des États Membres, des partenaires de développement et des parties prenantes. Cette réforme ouvre également la voie à l'amélioration des services et de la réactivité de l'ONUDI sur le terrain. Elle repose sur les principes directeurs suivants :

a) Positionner l'ONUDI au mieux dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement ;

b) Augmenter le niveau d'efficacité et d'efficacités pour promouvoir une offre de programmes axée sur les priorités stratégiques retenues par les États Membres ;

c) Exploiter les possibilités d'innovation dans la prestation des services de l'ONUDI aux États Membres ;

d) Garantir une utilisation rationnelle des ressources ;

e) Renforcer le rôle joué par les bureaux hors Siège dans les activités de coopération technique et la mobilisation de ressources ;

f) Veiller à ce que tout aménagement du réseau de bureaux hors Siège bénéficie aux relations de ces derniers avec les États, les bénéficiaires, les partenaires de développement et les donateurs ; et

g) Recenser les besoins en capacités sur le terrain afin de se préparer à l'avenir par l'apprentissage.

II. Plan d'action pour la réforme des bureaux hors Siège

6. Un plan d'action complet se rapportant à la réforme du réseau de bureaux hors Siège de l'ONUDI a été élaboré sur la base de recommandations issues de débats internes. Il prévoit des activités essentielles telles qu'un examen et une analyse participatifs des informations relatives aux bureaux hors Siège, l'analyse des données à l'aide d'un tableau de bord prospectif, l'évaluation comparative et l'analyse des tendances et des modèles d'autres organismes des Nations Unies, des consultations internes, la création de groupes de travail et d'équipes spéciales, la formulation de propositions, l'information des États Membres et la mise en œuvre des mesures et des aménagements de structure prévus.

7. Dans une première phase, quatre groupes de travail internes affectés à l'examen de questions précises et dirigés par des personnes représentant l'ONUDI sur le terrain ont été créés, suivant une approche séquentielle et participative, pour élaborer des propositions de réforme concrètes. Ils étaient composés de membres du personnel de l'ONUDI travaillant sur le terrain, notamment dans les bureaux régionaux, et au Siège, dans les services s'occupant de coopération technique.

8. Les groupes de travail se sont concentrés sur les thèmes – interdépendants – suivants : a) le rôle joué par les bureaux hors Siège dans la coopération technique et la réforme du système des Nations Unies pour le développement ; b) de nouvelles modalités de travail pour une plus grande efficacité ; c) les types de bureaux et de mandats ; et d) la meilleure représentation possible dans les pays.

9. À la suite de l'étude théorique et de l'analyse et compte tenu des recommandations des groupes de travail internes, des propositions préliminaires ont été formulées pour donner une orientation stratégique à la réforme.

10. Parallèlement aux activités menées dans le cadre de la première phase de la réforme des bureaux hors Siège, des dispositions provisoires ont été prises dans les bureaux où des postes de représentant de l'ONUDI étaient vacants afin d'assurer une représentation et la continuité des opérations sur le terrain.

11. La deuxième phase du plan d'action associé à la réforme des bureaux hors Siège a consisté à élaborer des propositions générales fondées sur l'orientation stratégique définie. Cette orientation stratégique, qui découle des résultats de la première phase de la réforme, s'articule autour des éléments clés suivants : a) mettre en place une structure simplifiée et plus efficace sur le terrain, notamment un ensemble plus cohérent de fonctions et de responsabilités ; b) évoluer vers la décentralisation ; c) améliorer l'efficacité par le réaménagement des modalités de travail ; d) apprendre et développer les capacités ; et e) privilégier davantage les résultats.

12. Le réseau de bureaux hors Siège de l'ONUDI, qui constitue le lien direct de l'Organisation avec les réalités du développement industriel dans les pays partenaires, comprend actuellement 48 bureaux répartis dans cinq régions couvrant 156 pays. L'expérience a montré qu'il était nécessaire de revoir les types de bureaux et de préciser leurs fonctions et rôles respectifs. Afin de mieux prendre en compte l'évolution des besoins, l'ouverture de nouveaux bureaux est à l'étude pour permettre l'expansion du réseau, sous réserve de la disponibilité des ressources.

13. Les aménagements prévus au titre du plan d'action associé à la réforme des bureaux hors Siège consistent notamment à simplifier la structure du réseau, qui s'articulerait non plus sur trois niveaux (un centre régional, des bureaux régionaux et des bureaux de pays) mais sur deux niveaux (des bureaux sous-régionaux et des bureaux de pays). La nouvelle structure de son réseau de bureaux hors Siège permettrait à l'ONUDI de maintenir une présence physique dans 48 sites, dotés de fonctions et de responsabilités adaptées à une représentation et à une communication de données plus homogènes.

14. L'ONUDI est déterminée à donner l'impulsion nécessaire à la réforme de l'ONU, en collaboration avec les États Membres et les organismes apparentés des Nations Unies. Sa participation stratégique à cette réforme par l'intermédiaire de son réseau de bureaux hors Siège est un moteur essentiel de la réforme en cours de ce réseau. La réforme de l'ONU exige en effet que ce réseau soit décentralisé, en particulier dans ses activités stratégiques et programmatiques, ainsi que dans ses opérations. La réforme de l'ONUDI tient compte de la nécessité d'étoffer les ressources du réseau de bureaux hors Siège pour permettre à ce dernier de s'investir davantage dans la coopération technique.

15. Pour améliorer l'efficacité globale de l'Organisation sur le terrain, il faudra veiller en permanence à ce que les ressources humaines disponibles soient utilisées là où elles sont le plus nécessaires. L'adoption de nouvelles modalités de travail qui permettraient de mieux utiliser les capacités existantes fait partie des propositions.

16. Pour renforcer le réseau de bureaux hors Siège, comme le prévoit le plan d'action se rapportant à la réforme, que ce soit sur le plan normatif, stratégique ou programmatique, des ressources sont nécessaires. Sous l'égide du Fonds pour l'innovation et la transformation de l'ONUDI, le Secrétariat mettra en œuvre des initiatives visant à doter le réseau de bureaux hors Siège des ressources nécessaires pour répondre de manière stratégique aux besoins des pays en matière de développement industriel, notamment dans le domaine de la politique industrielle, ainsi que dans des domaines liés à d'autres priorités stratégiques visant à accélérer le développement industriel à l'échelle des pays. Des activités de renforcement des capacités visant à renforcer la coopération entre les bureaux hors Siège et le Siège sont déjà en cours, notamment des webinaires internes sur la réforme de l'ONU.

17. Au cours de la deuxième phase du plan d'action, l'ONUDI a organisé des réunions d'information à l'échelle mondiale et régionale à l'intention des États Membres afin de leur donner une vue d'ensemble des aménagements prévus et de la voie à suivre. Les postes vacants de représentant de l'ONUDI sont à pourvoir à titre prioritaire et la procédure de recrutement se déroule en coopération avec les gouvernements hôtes. La structure réaménagée du réseau de bureaux hors Siège fonctionnera conformément au mandat du réseau, qui a été promulgué par l'ONUDI et devrait paraître avant la fin de 2023.

III. Mesure à prendre par la Conférence

18. La Conférence est invitée à prendre note des informations figurant dans le présent document.
